

KOSOVO

Chronique d'une catastrophe annoncée : les suites de dix ans d'indifférence à l'égard des mises en garde

Index AI : EUR 70/57/99

Embargo : mercredi 12 mai 1999 à 15 H 00 T.U.

LA HAYE -- Amnesty International a déclaré aujourd'hui (mercredi 12 mai 1999) qu'en restant sourde aux nombreux avertissements qu'elle avait reçus au cours de la dernière décennie, la communauté internationale avait permis qu'éclate la crise des droits humains qui ravage actuellement le Kosovo.

Cette déclaration a été faite à l'occasion du lancement d'un recueil en deux volumes de tous les documents d'Amnesty International concernant les violations des droits humains au Kosovo. Ce lancement a eu lieu dans le cadre d'une conférence sur la paix dans le monde qui se tient actuellement à La Haye. Le recueil donne une vision détaillée des dix dernières années, marquées par la torture, les mauvais traitements, les « disparitions » et les homicides, qui ont conduit à l'intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au Kosovo, en mars 1999.

Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International, a souligné à cette occasion que pendant plus de dix ans Amnesty International avait lancé des mises en garde concernant les violations systématiques des droits de la personne humaine au Kosovo. « Mais la communauté internationale a préféré ne rien savoir et ne rien faire. La population du Kosovo fait aujourd'hui les frais de cette indifférence ».

En réaction à la dernière déclaration du G-8 concernant les conditions pour une paix au Kosovo, Pierre Sané a déploré que le sommet n'ait évoqué à aucun moment la nécessité de traduire en justice les auteurs de violations des droits humains et n'ait pas assigné le moindre rôle au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, installé à la Haye.

« Est-ce que les garanties en matière de protection des droits fondamentaux qui pourraient empêcher que ces événements tragiques ne se reproduisent vont être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un accord de paix ? s'est interrogé Pierre Sané. Est-ce que les organisations non gouvernementales (ONG) locales et régionales qui œuvrent en faveur des droits humains et de la démocratie, ainsi que les autres acteurs de la société civile dont la voix et les points de vue ont trop souvent été ignorés par le passé, auront leur place à la table des négociations ? »

Dans le premier volume du recueil de textes, qui débute en 1989, Amnesty International relate le sort de manifestants kosovar incarcérés sans inculpation puis placés à l'isolement sans pouvoir communiquer avec leurs avocats ou leurs proches. En 1991, l'organisation de défense des droits humains avait reproché à la police yougoslave d'avoir infligé à des Albanais du Kosovo non armés toutes sortes de violences, allant de la torture et des mauvais traitements aux coups de feu meurtriers. Amnesty International avait également protesté contre les jugements prononcés à l'encontre d'opposants politiques et de dirigeants syndicalistes à l'issue de procès iniques.

En 1993 et 1994, Amnesty International fournissait de nouvelles preuves convaincantes de tortures et de mauvais traitements infligés par la police, d'arrestations arbitraires et de procès iniques. Elle appelait les nations à unir leurs efforts afin de protéger les droits humains en Yougoslavie, et plus particulièrement au Kosovo.

Le volume II du recueil contient 14 documents publiés en 1998 et 1999, qui donnaient des informations précises sur la crise naissante des droits humains au Kosovo. L'Organisation s'y inquiète des attaques menées par l'armée serbe, responsable d'homicides délibérés et aveugles sur la personne de centaines de civils. Ces documents recensent les violations des droits humains perpétrées de manière systématique depuis des années et soulignent l'absence de recours efficace pour les victimes, qui n'a fait qu'alimenter la colère et la frustration à l'origine du conflit actuel. Amnesty International critique également l'Ushtria Çlirimtare e Kosovës (UÇK, Armée de

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 88/99

libération du Kosovo), pour avoir tué pour des raisons politiques des centaines de civils, de prisonniers et d'autres personnes sans défense et pour avoir violé les Conventions de Genève.

« Ce n'est qu'en déférant à la justice ceux qui violent les droits humains et le droit international humanitaire que nous pouvons espérer éviter de nouveaux conflits et faire en sorte que se développe dans cette région du monde une véritable culture de respect des droits fondamentaux », a conclu Pierre Sané.

Des chercheurs d'Amnesty International se trouvent en Macédoine et en Albanie où ils rassemblent des informations sur les violations des droits humains perpétrées actuellement |

Pour plus d'informations sur le lancement du document Kosovo: A Decade of Unheeded Warnings [Kosovo. Des mises en garde ignorées depuis dix ans], appelez Karen Buschman du service de presse d'Amnesty International aux Pays-Bas, sur son portable au (31) 622-10-99-64 ou (31) 20-626-4436. Pour prendre rendez-vous pour un entretien, ou pour recevoir un exemplaire de ce document, communiquez avec le service de presse d'Amnesty International à Londres, au (44) 171-413-5566.